

DGAC DSNA
Direction de la Stratégie et des Ressources
Rédacteur : Alexandra ROUSSEAU

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°ACF-25-21115

Date et heure limites de remise
des plis

**16 / 01 / 2026 à 16h00h00 (heure de
Paris)**

Procédure de passation

Procédure avec négociation
(Article R2124-4 - Code de la commande publique)

Type de contrat

Accord-cadre à marchés subséquents sans montant minimum
et avec montant maximum mono-attributaire de travaux

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats « ACF-25-21115 »	

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Alexandra ROUSSEAU	Chargée de suivi	V	ARo
Marie-Hélène TURA	Responsable antenne DTI pôle achats marchés	A	MHT

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : ACF-25-21115	
Classement et archivage du document	
Fichier :	

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0		Version pour publication	ARo

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	6
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	6
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES	11
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DSNA DSR

Direction de la Stratégie et des Ressources
50 rue Henry-Farman
75720 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 69 57 60 00
SIRET : 12006401900074

et

DSNA DTI

Direction de la Technique et de l'Innovation
1 avenue du Docteur Maurice Grynfolgel
CS 53584
31035 Toulouse cedex 1
Téléphone : 05 62 14 52 00

et

DSNA DO dans toutes ses composantes

Direction des Opérations
9 rue Champagne
91205 Athis Mons
Téléphone : 01 74 37 85 00

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)**

Le présent accord cadre permet de couvrir les travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la DSNA. Il concerne les salles techniques et salles de contrôle des sites de la DSNA ainsi que l'ensemble des sites isolés (radar, antennes avancées et locaux de radionavigation). Le périmètre fonctionnel de cet accord cadre couvre:

- travaux de câblage courant fort et courant faible des nouvelles installations et des installations à adapter;
- fourniture et travaux d'installation de baies, mobiliers techniques et meubles informatiques standards;
- adaptation des meubles techniques opérationnels existants intégrant entre autre les travaux de tôlerie;
- réalisation et reprise de tableaux électriques (TGBT, TD);
- fourniture et travaux d'installation de transformateurs HT-BT et BT-BT;
- fourniture et travaux d'installation des moyens d'aide à la navigation aérienne (VOR, DME, ILS)

Code CPV	Libellé CPV
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

Structure	8 lots
Lieu d'exécution	Métropole et outre-mer
Durée ferme / Reconduction	48 mois reconductible 1 fois 48 mois soit une durée maximale de 96 mois.
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental

■ **Forme de l'accord-cadre :**

La consultation aboutit à des accords-cadres mono attributaire à marchés subséquents.

Les marchés subséquents relatifs à ces accords-cadres sont selon leur objet :

- Soit des accords-cadres à bons de commande,
- Soit des marchés ordinaires,
- Soit des marchés fractionnés à tranches.

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 8 lots :

Type	Objet, délai et forme
Lot 1	Zone Région Parisienne - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum - montant maximum 75 000 000,00 € HT.
Lot 2	Zone Nord-Est - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 43 500 000,00 € HT.
Lot 3	Zone Nord-Ouest - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 43 500 000,00 € HT.
Lot 4	Zone Sud-Est - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 61 500 000,00 € HT.
Lot 5	Zone Sud-Ouest - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 75 000 000,00 € HT.
Lot 6	Zone Antilles-Guyane - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 27 000 000,00 € HT.
Lot 7	Zone Océan Indien - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 21 000 000,00 € HT.
Lot 8	Zone Pacifique - Accord cadre sans montant minimum et avec montant maximum 13 500 000,00 € HT.

■ **Durée de chaque accord-cadre :**

La durée de l'accord cadre est de 48 mois à compter de sa date de notification. Il peut être tacitement reconductible, 1 fois, pour une période de 48 mois, soit une durée maximale de 96 mois.

■ **Clause insertion sociale :**

Cet accord cadre comporte une clause sociale pour 6 des 8 lots tel que ci-dessous :

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

LOT	HEURES D'INSERTION A REALISER
Lot 1 : Zone Région Parisienne	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 2 : Zone Nord-Est	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 3 : Zone Nord-Ouest	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 4 : Zone Sud-Est	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 5 : Zone Sud-Ouest	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 6 : Zone Antilles Guyane	PAS DE CLAUSE
Lot 7 : Zone Océan Indien	40h par tranche de 100 000€ HT -seuil d'enclenchement de la clause à 400 000€ HT
Lot 8 : Zone Pacifique	PAS DE CLAUSE

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- PHASE 1 : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.
 - PHASE 2 : la consultation avec remise des documents de la consultation aux candidats admis à présenter une offre, qui a pour objet de retenir une offre sans ou à l'issue d'un ou plusieurs tours de négociation.
- C'est au début de cette phase que conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, la personne publique transmet le dossier de consultation aux seuls candidats retenus, par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr/> (accès restreint au moyen d'un code d'accès).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Lors du téléchargement en accès « libre » du RAPC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier. Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DSNA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

Les documents de la Consultation (DC) de cette procédure ne seront communiqués qu'aux candidats sélectionnés et admis à négocier lors de la « phase OFFRE ».

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants à titre individuel ou pour chaque membre du groupement :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :	
<ul style="list-style-type: none"> - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; - les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat. 	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
OU	
DUME	<i>Document unique de marché européen</i>
Capacité économique et financière	
Bilans	<i>Chiffres d'affaires concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.</i>
Descriptif de la société	<i>Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Répartitions de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références de prestations	<p><i>-Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;</i></p> <p><i>-L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.</i></p> <p><i>Pour les références, le candidat précise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-Le nom de l'organisation ou de la société cliente ;</i> <i>- Le niveau de responsabilité du candidat : intervenant principal, co-traitant ou sous-traitant;</i> <i>- La nature des prestations (organigramme des tâches) et le partage des tâches avec les sous- traitants et volumes de charge associés ;</i> <i>- Les compétences techniques mises en œuvre ;</i> <i>- L'organisation mise en place pour garantir la maîtrise des activités techniques : il est demandé une description simplifiée de la manière dont l'organisation a été mise en œuvre pour garantir la bonne exécution et le suivi des prestations demandées ;</i> <i>- Le respect des délais d'exécution et de livraison prévus/réalisés ;</i> <i>- Le candidat fournit si obtention, le justificatif d'un label, d'une certification ou d'une attestation de qualité.</i>

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	<p><i>L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;</i></p> <p><i>Prise en compte et mise en pratique par le candidat des enjeux environnementaux.</i></p>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ En cas de sous-traitance :

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant propose ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas place dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le contrat.

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Limitation de la sous-traitance :

Afin de garantir la qualité, la continuité et la sécurité de l'exécution des prestations, le recours à la sous-traitance est **strictement interdit** pour les fonctions suivantes :

- **Responsable d'affaire** : cette fonction doit être assurée **exclusivement par un salarié permanent du titulaire du marché**, issu de ses effectifs propres. Aucun recours à un sous-traitant, prestataire ou personnel mis à disposition n'est autorisé pour cette fonction.
- **Chefs de chantier affectés aux sites principaux** : les chefs de chantier intervenant sur les sites stratégiques, notamment les **sièges des Services de la Navigation Aérienne (SNA)** et des **Centres en Route de la Navigation Aérienne (CRNA)**, doivent également être **issus des effectifs propres du titulaire**. Toute délégation ou externalisation de cette fonction est proscrite.

En revanche, le titulaire peut recourir à la sous-traitance pour les fonctions de **chef de chantier sur les autres sites**, sous réserve de fournir à l'acheteur, **avant le démarrage des prestations**, une **description détaillée de son organisation**, précisant notamment :

- les tâches confiées au sous-traitant,
- les modalités de coordination avec les équipes internes,
- les mesures de contrôle et de suivi mises en place.

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

■ **Modalités de remise des candidatures électroniques et copie de sauvegarde :**

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr, avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer si elle peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, l'entité adjudicatrice procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

de Alexandra ROUSSEAU, Pôle Achats Marchés.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ **Négociation :**

Pour chaque lot, la DSNA retient pour la négociation les candidats dont les offres initiales sont classées de 1 à 3 sur la base des critères décrits à l'article 4 ci-dessous.

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

La DSNA pourra, en application de l'article R. 2161-23 du code de la commande publique, attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ **Critères de sélection :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères listés à l'article 3 du présent document.

■ **Critères de jugement des offres (Pour information) :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Valeur technique	50 %
2. Prix TTC	40 %
3. Performances en matière de développement durable	10 %

Les modalités de mise en œuvre de ces critères (sous-critères pondérés) seront précisées dans le Règlement de consultation fourni avec le DCE offre.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire présentant une offre économiquement la plus avantageuse, à la fin des négociations, sur la base des critères de jugement des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

DSNA / DSR	Objet	Travaux liés aux évolutions des installations opérationnelles pour les services de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA)	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 2025-12-10	

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.